

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



AU 1^{ER} OCTOBRE 2026



MARATHON DU CHER

LE DIMANCHE 11 OCTOBRE 2026

MODIFICATIONS DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

La troisième édition du Marathon du Cher Saint-Doulchard – Vierzon / Canal de Berry, organisée par le Comité du Cher d'Athlétisme, se déroulera le dimanche 11 octobre prochain.

Cet événement proposera 3 parcours aux participants sur trois distances distinctes avec des départs en simultané à 9h30 :

- Le **marathon**, épreuve de 42,195 km. Le départ sera donné depuis le Domaine de Varye à Saint-Doulchard, puis passage par Marmagne, Mehun-sur-Yèvre, Foëcy le long du Canal de Berry pour atteindre Vierzon, arrivée au Parc des Expositions ➤ Arrivée prévue dès 12h00.
- Le **semi-marathon** d'une distance de 21,095 kilomètres. Départ depuis le parc du château à Mehun-sur-Yèvre pour ensuite emprunter les berges du Canal de Berry et rallier l'arrivée au Parc des Expositions de Vierzon. ➤ Arrivée prévue dès 10h45.
- Le **10 kilomètres** permettra aux coureurs de tous niveaux de participer à l'événement. Au départ de Foëcy, devant la mairie, le parcours empruntera les abords du canal de Berry pour arriver au Parc des Expositions à Vierzon. ➤ Arrivée prévue dès 10h00.

Pour le bon déroulement de cet événement, des modifications de circulation et stationnement seront mises en place sur notre commune :

- La circulation et le stationnement seront interdits (hors véhicules relevant de l'organisation) :
 - Du vendredi 9 au dimanche 11 octobre pour l'organisation et la gestion du site d'arrivée : Place de la Libération et Chemin de halage du Cher, au plus près du Parc des Expositions.
 - Du samedi 10 (dès 17h) au dimanche 11 octobre : Aire d'accueil du Champanet, située rue de la Piscine.

Le dimanche 11 octobre à partir de 9h00 et jusqu'à la fin de l'épreuve :

- Le chemin de halage du canal de Berry et l'itinéraire cyclable VR46 seront interdits aux piétons, vélos et trottinettes sur la partie cyclable située entre la limite de la commune de Foëcy et l'écluse du Pré d'Anet.
- La circulation et le stationnement des véhicules (y compris bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés) seront interdits sur le parcours emprunté par les compétiteurs, à savoir : Chemin de halage du Canal de Berry, Itinéraire cyclable du Canal de Berry VR46 (cité précédemment), rue Étienne Dolet (en traversée de voie), Chemin des Varennes, Chemin de halage du Canal de Berry, Itinéraire cyclable du Canal de Berry VR46, Chemin du Pré d'Anet (en traversée de voie), Chemin de halage du Canal de Berry, Jardin de l'Abbaye, Square Lucien Beaufrère, passage devant l'Auditorium Albert-Collet, rue de l'Abbaye, Place Fernand Micouraud, Passage Voltaire, Place Aimé Césaire, Promenade Victor Schoelcher, Pont Molière, Quai d'Yèvre, Rue Miranda de Ebro, Chemin de halage du Cher, Place de la Libération - Parc des expositions (arrivée au plus tard vers 15h30).

De plus :

- **Une mise en impasse sera instaurée sur les voies suivantes :**
 - Quai du Bassin, aux débouchés sur l'écluse du Pré d'Anet,
 - Pont Molière, aux débouchés sur le circuit,
 - Rue Jules Vallès, aux débouchés sur le Quai d'Yèvre.

La circulation des véhicules sera donc interdite et reportée sur les voies adjacentes.

- **Un contournement de proximité de l'épreuve sportive sera proposé pour tous les véhicules en transit.**

Une signalisation appropriée sera mise en place pour avertir les usagers de la route et les feux tricolores fonctionneront en mode clignotant si besoin pour fluidifier le trafic.

Les seuls véhicules autorisés seront ceux de l'organisation, des officiels, de la presse, de sécurité, de police de santé et de secours.

Les routes seront protégées et sécurisées par les forces de police, les véhicules d'organisation et les signaleurs mis en place par l'organisateur jusqu'au passage du dispositif de « fin de course ».

- **Des modifications spécifiques de circulation seront également mises en place :**

- **Rue Étienne Dollet** : modification des conditions de circulation compte-tenu de la neutralisation temporaire d'une partie des voies : dépassements interdits, vitesse limitée à 30 km/h, feux tricolores fonctionneront en mode clignotant si besoin pour fluidifier le trafic
- **Rue Jules Vallès** : circulation interdite sur la partie située entre la rue Molière et le Quai d'Yèvre
- **Rue Molière** : sens unique de circulation instauré depuis la rue Jules Vallès vers la rue Miranda de Ebro
- **Rue de Jérusalem** : obligation de tourner sur la droite vers la rue des Ponts pour tout conducteur abordant la rue Miranda de Ebro
- **Parking Forum** : la circulation et le stationnement sont interdits sur la partie située derrière la pharmacie.

.....